



### Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

<sup>1</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

CF: 2066

Nom de l'établissement : Maison la grève

Adresse de l'établissement: Chemin des graviers 31, 1290 Versoix

Année du diagnostic : 2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>1</sup>	Remarques	échéances
Sous-sol	Dépôt	Plaques en fibrociment porte	Long terme	Non prélevé sur avis de l'expert	2031
Sous-sol, rdc, 1er et 2ème	Dépôt technique (ex ascenseur)	Plaques fibro-ciment	Long terme	Non prélevé sur avis de l'expert	2031
Sous-sol, rdc, 1er et 2ème	Combles et toitures	Tuiles fibro-ciment	Moyen Terme	Non prélevé sur avis de l'expert	2026
RDC	Veranda	Joints de vitrages	VDI Statu QUO	Mesures d'air chaque année jusqu'à assainissement	VDI

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



*Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.*